

PRÉCARITÉ NE RIME PAS AVEC FATALITÉ !

La précarité, cela nous concerne tous : c'est ce que vivent déjà un certain nombre d'entre nous, 20% des personnels de l'EN sont des personnels précaires, ce qui pèse sur l'avenir de nos élèves, de nos enfants, de beaucoup de nos proches.

Ce sont les licenciements et les délocalisations annoncés journalièrement : 4000 suppressions d'emplois aux usines Volkswagen en Belgique, 300 à l'usine Weil du Vigan dans le Gard, etc. La France compte 5 millions de chômeurs dont la moitié seulement sont indemnisés.

C'est la déréglementation continue du code du travail, CNE, contrats seniors, multiplication de contrats au "cas par cas", via le Plan de cohésion sociale et le nouveau Code d'Entrée et de Séjour des Etrangers...

Le patronat et l'Etat imposent des contrats de plus en plus partiels, de moins en moins garantis, à des salariés rendus plus vulnérables, par un traitement "musclé" du chômage qui conjugue stigmatisation, intimidation et menace de radiation, avec en prime s'ils sont étrangers la menace de l'expulsion.

Ce sont les salaires : en France 20% des salariés peuvent être qualifiés de "pauvres" avec un salaire inférieur à 7 300 € annuels. A Paris, un tiers des sans-domicile-fixe ont un travail régulier, parfois dans des établissements scolaires !

Ce sont les conditions de travail : harcèlement sur la productivité, dégradation de la sécurité, flexibilité des horaires, pressions hiérarchiques, mise en concurrence des personnels. Garder un travail aujourd'hui se paye souvent très cher en terme même d'existence.

C'est l'inexistence juridique de milliers de travailleurs immigrés qui les force à se vendre à n'importe quelles conditions.

*Contre les licenciements,
les suppressions d'emplois
et la précarité*

**HALTE AU
TERRORISME SOCIAL**



PRIVE/PUBLIC, nous sommes tous concernés !

La précarité, ce n'est pas une fatalité, c'est le fruit de choix économiques, politiques et sociaux !

Le 2 décembre des milliers de personnes ont manifesté à Paris contre la précarité et le chômage derrière la bande-roule "Temps, travail, argent, changeons les règles". Sud éducation Paris était présent et continuera à lutter pour que les mêmes droits soient reconnus pour tous les travailleurs, français ou immigrés.

Même travail, même statut, même salaire !

Titularisation des personnels de l'Éducation Nationale sans condition de nationalité ni de concours !

Liberté de circulation et d'installation et garantie des droits sociaux pour tous !

SOMMAIRE :

- p.1 éditto,
- élections ouvriers
- p.2-3 précarité,
- communiqué CNAM
- p.4-5 Boycotts, sabotons...
- p.6 Actualités 1^{er} degré
- p.7 Actualités 2nd degré
- p.8 Décrets de 50

Élections personnels ouvriers des lycées (CTP et CHS Région Ile de France) : 1 siège pour SUD au CTP !

- CTP général : SUD 7,5% (1 siège)
 - CHS : SUD 8,64% (le nombre réduit de sièges à pourvoir nous empêche d'en obtenir un)
- Pour ces 1^{ères} élections suite à la décentralisation, la liste SUD réalise un score honorable et, surtout, remporte un siège ; c'est une reconnaissance de notre représentativité (pour la 1^{ère} fois des ouvriers de SUD éducation élus à un niveau d'instance aussi important !). Nous pouvons être satisfaits du résultat dans les lycées d'Ile de France (environ 9%).

Sans-papiers, sans-droits, sans-logements, sans-emplois, sans-revenus : main-d'œuvre pauvre et surexploitée. ASSEZ !

Il n'y a pas de répit dans la traque menée contre les sans-papiers et il y a fort à parier que les échéances électorales ne vont pas adoucir les menaces qui pèsent sur une population acculée à l'angoisse. Des enfants, des parents, des adultes isolés sont transformés en trophées d'une partie de chasse où les chiffres des rafles, des mises en rétention et des expulsions viennent peser dans les fluctuations des sondages électoraux. Le débat politique sur l'immigration est nauséabond. Il s'agit de gagner des voix en se montrant à la fois "humain" en régularisant quelques milliers de personnes, et "à poigne" en expulsant plusieurs dizaines de milliers d'autres.

Les sans-papiers sont les plus fragiles de la légion des "sans", sans-logements, sans-emplois, sans-revenus, dont le nombre croissant révèle la même implacable réalité : le développement de la précarité.

Les travailleurs précaires sont de plus en plus nombreux dans les secteurs du bâtiment, du nettoyage, de la restauration voire de la

sécurité, partout où les règles en matière d'hygiène, de sécurité et de temps de travail sont les moins observées.

Cette déréglementation n'épargne désormais plus l'éducation : des cohortes de précaires, de travailleurs pauvres sont installés par l'Etat, les régions, les départements et les municipalités au sein de nos établissements. C'est aujourd'hui le secteur de l'éducation qui détient le record d'embauche de précaires avec près de 20% des effectifs. Quelle que soit la nature de leur contrat (CDD, CAE, CA), ces personnes sont acculées à vivre dans une misère qui les contraint désormais à solliciter les associations caritatives pour se nourrir, se loger, se vêtir alors qu'elles travaillent. Nos collègues ATOSS sont particulièrement exposés à cette dégradation des statuts, des conditions de travail et des salaires. Et ce n'est pas le processus de décentralisation dans lequel ils sont aspirés, ni la privatisation rampante dont elle est le leitmotiv qui peut nous rassurer.

Les travailleurs précaires sont jetables de leur emploi comme les sans-papiers sont expulsables hors des frontières, au gré des besoins fluctuants de la machine économique et des restrictions budgétaires.

La précarité s'installe donc et la pauvreté se développe. Seulement, la pauvreté a l'inconvénient de se voir et les gouvernements ont pour tradition de tenter de la cacher. Hier quand ils n'ont plus eu besoin des travailleurs polonais ou marocains dans les mines de l'est ou du centre de la France, les plus éprouvés ont été renvoyés au pays pour souvent aller mourir discrètement de la silicose. La triste et même réalité s'est reproduite avec le continent africain où les agents de l'industrie française pillaient les forces vives pour y substituer des travailleurs trop âgés ou malades et cela sans aucun système de protection sociale (retraite, maladie).

Aujourd'hui, un "surplus" de travailleurs sans-papiers doit être expulsé (l'objectif annoncé est de 25000 pour l'année 2006). Mais à travers ce refus de la régularisation massive on voit clairement, par la politique de contrôle de l'immigration et le choix du développement de la précarité, la volonté de mettre en œuvre de manière toujours plus efficace une

gestion à flux tendu d'une main-d'œuvre à bas prix et sans aucune protection sociale, ici ou dans les pays et continents d'origine.

Ces salariés sans droits peuvent être exploités sans égards aucuns pour leurs conditions d'existence. Quelques ateliers clandestins qui font la prospérité de l'industrie de la confection, par exemple, sont occasionnellement fermés pour terroriser les employés. Il ne reste plus à ces sans-papiers, jusque-là réduits en esclavage industriel, qu'à mourir de faim et de froid. Condamnés à la clandestinité, ils sont à la merci d'une vague politique de xénophobie préélectorale.

Les choix patronaux et gouvernementaux sont alignés sur les orientations européennes qu'ils ont eux-mêmes définies et arrêtées ensemble : main-d'œuvre employée à flux tendu, flexibilité maximale et baisse des salaires. Faire des salariés la variable d'ajustement pour devenir les maîtres de la concurrence internationale a pour conséquence que patrons et gouvernements s'attaquent au code du travail, aux statuts des personnels qu'ils contournent allégrement. Multiplier les contrats à durée de plus en plus limitée, payer au Smic horaire (mais moins que le Smic mensuel), bloquer les salaires et encourager les entreprises à ne pas augmenter les smicards, tels sont leurs objectifs.



Les salariés précaires sont une main-d'œuvre idéale pour le patronat et les gouvernements : sans droits, sous-payés, sans protection sociale, ils sont jetables ou expulsables à volonté ! Ils représentent la forme la plus achevée de la condition salariale rêvée par les boursiers. L'expulsion pour les uns, la misère sur place pour tous les autres.

Des travailleurs de plus en plus pauvres ne parviennent plus à se loger tandis que les profits engendrés par la spéculation immobilière explosent. Des salariés sont licenciés tandis que leurs patrons quittent la tête de leur entreprise à renforts de stock-options car les actionnaires craignent pour leurs dividendes.

Des conditions de travail toujours plus innombrables sont imposées aux salariés avec ou sans papiers par ces mêmes grandes entreprises avec pignon sur rue qui organisent parallèlement la sous-traitance aux pires conditions d'embauche et de travail.

La division des salariés, l'individualisation des parcours professionnels, la précarisation généralisée, la désignation de boucs émissaires, tout cela poursuit un double objectif : briser les solidarités et faire oublier les responsabilités de ceux, patrons et gouvernements qui depuis des lustres organisent la casse sociale et le pillage, tout en gérant leur collusion avec les mêmes qui créent la précarité et tirent profit de cette main-d'œuvre bon marché. Dans cette même lo-

gique, ils rêvent maintenant d'institutionnaliser le syndicalisme d'accompagnement réformiste pour s'en prendre au droit de grève et d'organisation collective des salariés.

En tant que **Sud éducation**, nous nous battons sur nos lieux de travail pour faire reculer la précarité et son corollaire hiérarchique : multiplication des contrats précaires, décentralisation des ATOSS, remise en question des statuts de 50 et alourdissement et allongement du temps de travail de l'ensemble des catégories de personnels, retour des chefs d'établissement dans le 1er degré, renforcement de la hiérarchie dans le second degré...

Notre place est dans la lutte quotidienne parce que nous ne pouvons pas accepter que nos élèves, que leurs parents et nos collègues de travail soient maintenus dans l'angoisse permanente du lendemain.

SUD éducation Paris appelle à s'engager aux côtés des précaires et des sans-papiers dans la lutte pour de nouveaux droits et une vie décente pour tous.

Non à la précarisation de nos vies !

Arrêt des embauches précaires.

Titularisation de tous les précaires sans condition de concours ni de nationalité !

Arrêt des expulsions et libre-circulation pour tous !

Communiqué de presse

**DANS LES ÉCOLES, LES ATELIERS ET DANS LA RUE,
LA POLICE RAFLE LES IMMIGRÉS SANS PAPIERS !
LA DIRECTION DU CNAM REFUSE DE LES INSCRIRE !**

À l'heure où la police rafle les sans-papiers, les place en centres de rétention et cherche à les expulser, la direction du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers) emboîterait-elle le pas à la politique répressive gouvernementale "d'immigration choisie" ?

En effet, pour la première fois au Cnam, des étudiants étrangers rencontrent des difficultés pour s'inscrire aux diplômes nationaux au motif qu'ils ne sont pas en possession d'un titre de séjour pour l'année en cours. Cette situation entrave les démarches administratives des étudiants concernés auprès des préfectures et peut avoir de graves répercussions pour eux.

SUD éducation Paris dénonce cette politique d'inscriptions sélectives aussi scandaleusement zélée que discriminatoire et ce, particulièrement au moment où se multiplient rafles, arrestations, détentions et tentatives de renvoi à la frontière de sans-papiers. Le gouvernement met actuellement les bouchées doubles afin d'atteindre les 25000 expulsions annoncées pour cette année. Nous ne laisserons pas faire ! SUD éducation Paris appelle à soutenir et à renforcer la riposte partout où elle s'organise comme au Cnam, au lycée Ravel ou encore dans les aéroports.

Paris, le 20.11.06, **SUD éducation Paris.**

BOYCOTTONS, SABOTONS... !

BASE-ÉLÈVES

La Base-Élèves c'est un système de flicage des enfants à partir de la maternelle. Toutes les infos familiales, sociales, scolaires et identitaires y figurent sans que les familles soient informées et sans qu'elles aient à donner leur accord. C'est un outil extrêmement pernicieux qui recense les situations familiales, dates d'entrée sur le territoire, langue et culture d'origine, nationalité, etc. Les risques de dérives de Base-Élèves à des fins de contrôle social sont donc patents, c'est l'instrument d'une politique sécuritaire et policière. **SUD éducation appelle à boycotter ce dispositif !** (*on peut par exemple préférer répondre "français" à tous les items litigieux*)

PPRE

Clairement, les PPRE n'apportent rien : ni à l'élève ni à l'enseignant. Ils n'accordent pas de moyens supplémentaires, tant humains que matériels. Ils imposent de faire plus de réunions de manière systématique : avec les parents, l'élève, les différents intervenants qui le prennent en charge l'élève. Cela se solde par une formalisation écrite, une paperasse de plus, et une trace écrite de plus dans le dossier scolaire de l'élève. Le dispositif du PPRE est évalué très régulièrement alors que l'on sait que le temps nécessaire à l'élève pour progresser est parfois très long. Mais ce sera un bon moyen de montrer que les enseignants spécialisés (et autres prises en charge extérieures) sont inefficaces, afin de mieux les supprimer et d'engager l'enseignant à se surpasser pour porter secours à ses élèves notamment en faisant des demi-groupes (par exemple pendant les heures de PVP) ou de la pédagogie individualisée. Les PPRE sont un moyen de fliquer les élèves, les enseignants, et les familles !

Pour l'instant les PPRE ne sont obligatoires que pour les redoublements et pour les élèves ayant massivement échoué à la deuxième série des évaluations CE1.

Sud éducation Paris recommande donc la plus grande prudence vis-à-vis des PPRE et appelle les enseignants à refuser de se lancer dans ces démarches administratives. Il faut continuer à travailler de manière étroite avec les RASED, et lutter pour maintenir ces postes dans les écoles.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES

La volonté de l'I.A. est très claire : augmenter les statistiques de l'enseignement des langues réalisé par les enseignants du 1^{er} degré à Paris. Pour y parvenir, les IEN rivalisent d'imagination pour "mobiliser" les collègues : échanges de service, départs "volontaires" en stage de formation, "fortes demandes" auprès d'enseignants de maternelle habilités pour qu'ils enseignent en élémentaire, etc. Quant aux moyens mis en oeuvre : formation-express, "habilitation" d'office, emploi du temps fractionné...

SUD éducation appelle à ne pas céder à de telles pressions. Tant que l'habilitation en langues se fera sur les 36 semaines de formation continue, les enseignants s'habiliteront s'ils le souhaitent. **Quant à ceux qui sont habilités, ils ne sont en aucune façon obligés d'enseigner les langues à d'autres élèves que ceux de leur classe.**

ÉVALUATIONS CE1

Le dispositif n'est pas au point : le premier cahier de passation, jugé trop ardu pour un début de CE1 par nombre d'enseignants, n'a pas été complété par de nombreux élèves.

Mais qu'importe, en dépit de ce ratage flagrant, les pressions manifestées ici et là pour faire remonter les résultats n'ont pas manqué.

Au-delà des réserves que nous avons par rapport à la mise en place des PPRE, un tel empressement nous invite à la plus grande prudence, d'autant que l'exploitation des résultats n'est absolument pas rigoureuse.

Aussi devant cette situation, **nous appelons les collègues à ne pas transmettre leurs résultats à ces évaluations.**

BOYCOTTONS, SABOTONS... !

INSPECTION

L'inspection n'est pas obligatoire. Le droit de la refuser est reconnu par la note de service du 13-12-1983 du ministre de l'EN. Lorsque vous êtes averti de la visite de l'inspecteur, vous devez l'informer par écrit de votre refus. Vous trouverez un modèle de lettre dans la superbe brochure publiée par le Collectif Anti-Hiérarchie, "le Couvre-Chefs", disponible au syndicat.

Refuser l'inspection, ce n'est pas refuser d'ouvrir sa classe à un regard extérieur. La confrontation des pratiques est nécessaire. Mais pour nous, il ne saurait y avoir de coopération pédagogique en dehors du cadre collectif et égalitaire d'une équipe. Nous refusons l'inspection parce qu'elle est un acte d'autorité, sanctionné par une note, qui n'a pour fonction que d'exercer un chantage à l'avancement.

Le CAH organise prochainement une 1/2 journée d'information syndicale, le samedi 27 janvier de 9h à 12h à la Bourse du travail de Paris. Pour y participer, il suffit d'en informer la hiérarchie à l'avance.

Le CAH organise aussi des stages de formation syndicale ; le prochain aura lieu les 15 et 16 mars 2007.

Pour participer à ces rencontres, contactez-nous.

NOTE DE VIE SCOLAIRE

Beaucoup de nos élèves vivent de graves difficultés dues, pour bonne part, à des décisions économiques et politiques. À l'école, ils sont stigmatisés pour leur comportement et leurs difficultés d'apprentissage. Pour les aider, il faudrait plus d'assistantes sociales, de médecins scolaires, d'orthophonistes, d'enseignants pour le travail en groupe ou pour de la remédiation, un accompagnement et un réel suivi, etc. Il faudrait aussi une politique économique qui ne rejette plus dans la pauvreté et la précarité une partie grandissante de la population. Il est évidemment plus intéressant pour nos gouvernants de faire croire que chaque individu est responsable de ses difficultés et c'est la raison pour laquelle il nous faudrait désigner les "mauvais" ! C'est à ce travail de culpabilisation et de tri social que la note de vie scolaire va contribuer en infligeant une double peine à ceux qui sont déjà dans la difficulté à l'école et dans la vie.

Refusons de collaborer en nous opposant à la note de vie scolaire !

CONSEILS PÉDAGOGIQUES

La circulaire de rentrée prévoit la mise en place des conseils pédagogiques d'établissement. Cette mesure ne conduit qu'à accentuer le poids de la hiérarchie sur les collègues en instituant les conseillers pédagogiques, véritables contremaîtres et nouveau maillon hiérarchique. Ces conseils ont en effet pour compétence de veiller à l'élaboration du projet d'établissement, d'évaluer les actions mises en place dans ce cadre. Le commun des enseignants se retrouve à la merci du bon vouloir pédagogique de quelques-uns, sélectionnés par le chef d'établissement.

Nous appelons à ne pas participer à ces conseils et à refuser les décisions qui y seraient prises : c'est aux enseignants dans leur ensemble, en leur donnant un temps de concertation et d'élaboration rémunéré, de construire les projets pédagogiques et de faire vivre un établissement.

Note de vie scolaire :

exemple de motion à faire voter en CA

Les membres du Conseil d'administration du collège expriment leur vive inquiétude devant le décret n°2006-533 du 10 mai 2006 relatif à la "note de vie scolaire".

Considérant :

- Qu'il nous apparaît comme inefficace et inadapté de vouloir régler les difficultés, souvent d'ordre social, en instaurant un système comptable infantilisant et stigmatisant.

- Qu'il existe déjà, dans les établissements, des règles de vie commune (Règlement Intérieur) et qu'une réelle démarche éducative ne saurait se satisfaire de l'attribution d'une bonne ou d'une mauvaise note.

- Que ce dispositif entraîne une confusion dommageable entre évaluation des apprentissages scolaires et évaluation du comportement par une notation conjointe, alors que les inspecteurs répètent qu'on ne peut évaluer que ce qu'on enseigne.

- Que les usages futurs de cette note de vie scolaire et les dérives éventuelles en la matière, nous apparaissent comme dangereuses.

En conséquence, les membres du CA du collège demandent à M. de Robien, ministre de l'Education nationale, d'en annuler l'application, et en attendant son annulation, demandent qu'elle fasse l'objet d'un boycott. Les personnels de l'équipe éducative du collège ne proposeront aucune note de vie scolaire au chef d'établissement.

CÉLÉBRONS LA CIRCULAIRE LA MOINS APPLIQUÉE !

50 ans déjà ! La circulaire du 29 décembre 1956, suite à l'arrêté du 23 novembre de la même année, a interdit les devoirs en dehors de la classe ("à la maison ou à l'étude" est-il même précisé) pour les élèves de l'école élémentaire. Bien que régulièrement rappelée par des textes officiels (en 1964, 1971, 1994...), cette disposition n'a connu qu'un succès mitigé et un demi-siècle n'a pas suffi à faire disparaître les devoirs en dehors du temps scolaire pour les élèves, ils sont même souvent revendiqués par des parents, assumés par des enseignants et même préconisés par la hiérarchie ! Comme quoi les textes et la parole ministériels n'ont que la valeur qu'on veut bien leur accorder...

LE STATUT DU SUPER-DIRECTEUR D'ÉCOLE EST ANNONCÉ

Le 30 novembre, le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a annoncé que de Robien entendait promulguer, avant les échéances électorales 2007, deux textes sur la direction d'école maternelle et élémentaire :

- un pour "toiletter" le décret de 1989 sur les fonctions du directeur : en clair, rajouter des tâches et des responsabilités !

- un nouveau décret pour créer un "statut d'emploi" pour les directeurs des écoles les plus importantes (en nombre de classes, d'élèves) comme pour ceux qui seraient nommés à la tête - car ils occuperaient bien une position hiérarchique - des regroupements d'écoles (notamment rurales) dans le cadre de la décentralisation ; ces super-dirlos seraient payés sur une grille indiciaire plus avantageuse, mais leur emploi pourrait n'être que temporaire !

Les représentants de SUD Education présents au ministère le 30 novembre ont clairement dit NON à ces projets, qui seront précisés lors des prochaines réunions annoncées (21 décembre, 18 janvier). Tous les enseignants du primaire doivent se mobiliser contre ce retour d'un autre type de "maîtres-directeurs", 20 ans après ! SUD éducation s'y emploiera.

L'I.A. NOUS VEND SES CALENDRIERS !

Le rectorat a diffusé ses décisions d'aménagement parisien (samedis libérés et récupérations) du calendrier scolaire national pour les 3 années 2007-2010. Comme d'habitude, ce calendrier est l'oeuvre de l'inspecteur d'académie Rosselet, qui en avait concocté seul le projet. Certes, il a consulté le CDEN, où se sont exprimés les syndicats et associations de parents d'élèves, évidemment pas tous dans le même sens ; la mairie est restée muette. SUD est intervenu contre le projet de Rosselet. Celui-ci peut se targuer d'avoir tenu compte (partiellement) des critiques, puisque dans le projet initial il y avait encore plus de mercredis travaillés et même une réduction de 2 jours des vacances de Toussaint pour une année. Reste un calendrier inadmissible sur plusieurs points : un pont en 2007-2008 troqué contre un mercredi travaillé, une sortie non retardée contre un autre mercredi, des pré-rentrées en août ou le samedi...

Il nous faudra définir des consignes, donner des préavis de grève, etc., pour nous y opposer dans les faits !

BRIGADE OR NOT BRIGADE ?

Depuis plus d'un an l'administration propose dans certains cas à des collègues brigades de prolonger le remplacement qu'ils effectuent en renonçant à leurs indemnités. Il faut répondre vite et sans demander d'explications... Et pour cause : cette pratique contourne les dispositions du décret 89-825 qui stipule qu' "un instituteur ou professeur des écoles affecté en remplacement après la rentrée scolaire sur un poste qui devient budgétairement vacant en cours d'année scolaire continue à bénéficier de l'indemnité même après que la décision d'affectation soit devenue définitive". Nous demandons donc à tou(te)s les brigades départementales qui, l'an dernier ou cette année, se sont vues (ou se verront) proposer ce "deal" de nous contacter.

L'ÉCOLE PUBLIQUE PRIVÉE... DE MOYENS

Les représentants de SUD Education au CDEN (où siègent, sous la présidence du recteur d'académie, les responsables de la mairie de Paris, des associations de parents d'élèves, des syndicats des personnels, des DDEN...) se sont particulièrement élevés, lors de la séance du 15 novembre 2006 consacrée au bilan de la dernière rentrée scolaire, contre une tendance lourde discrètement passée sous silence par les autorités académiques : la préférence budgétaire marquée à l'école privée (très largement confessionnelle) au détriment de l'école publique.

C'est pourtant clair :

- à la rentrée 2006, les écoles maternelles et élémentaires de Paris ont scolarisé 659 élèves de plus qu'à la rentrée 2005 et ont reçu pour cela de l'académie 7 classes (soit 1 classe pour plus de 94 élèves !)

- dans le même temps, les écoles maternelles et élémentaires parisiennes privées sous contrat (les seules pour lesquelles des informations sont disponibles) n'ont accueilli que 74 élèves supplémentaires, mais pour lesquelles elles ont été généreusement gratifiées par le rectorat de 13 classes de plus (soit 1 classe pour 5 élèves ½ !!)

Cette inégalité n'est pas accidentelle : entre 2002 et 2006 à Paris, l'école élémentaire publique et l'école élémentaire privée ont chacune connu la même augmentation en effectifs (+ 700 élèves), mais pas la même traduction en moyens budgétaires : - 19 classes dans le public, + 24 classes pour le privé !!!

Voilà un vrai choix politique : malgré l'augmentation du nombre des élèves, on supprime des postes dans l'enseignement public alors qu'on en crée dans l'école privée. D'ores et déjà, les effectifs moyens par classe maternelle privée sont inférieurs à ceux de la maternelle publique et ce sera prochainement le tour de l'élémentaire. Dans ces conditions, les parents sont délicatement aiguillés vers l'école qui a les faveurs d'un pouvoir qui, dans l'éducation comme dans les autres secteurs, développe la privatisation. A nous de nous y opposer !

SALAIRES DE RIEN

La bataille pour les salaires ne concerne pas que les enseignants, il est devenu une nécessité vitale pour la plupart d'entre nous.

Dans une brochure récente, le SNES montrait que le salaire d'embauche d'un professeur certifié en début de carrière n'était plus aujourd'hui que de 1,25 fois le SMIC contre 2,07 fois en 1981.

Cette situation montre peut-être la dévalorisation générale de la profession enseignante, mais elle ne dit rien du sort de nos collègues qui sont embauchés au SMIC, comme les ouvriers chez les ATOSS, ou qui sont payés au SMIC horaire pour des emplois au temps de travail partiel contraint.

Ainsi, si le salaire d'embauche net d'un certifié à la sortie de l'IUFM est d'environ 1458 €, celui d'un ouvrier ou d'un AED à temps complet sera de 1009 €, tandis qu'un Contrat Emploi Solidarité contraint statutairement à un mi-temps ne touchera que 500 € nets.

On le voit, la situation des salaires est désastreuse pour tous.

Si l'on reprend le calcul que nos camarades du Snes ont fait sur les salaires, en prenant en compte le coût réel de la vie, cela donne le tableau suivant :

	Ouvrier	AED	CES
Salaires :	1009	1009	500
1428			

Dépenses moyennes :

Loyer	670 €
Assurances	51
Internet	29
EDF	57
Téléphone	14
Portable	29
Taxe habitation	40
Total :	833 €

Il reste donc pour manger, s'habiller, participer à la société de consommation :

pour un certifié : 595 € (mais il y aura les imptôts)

pour un ouvrier ou un AED : 176 €

pour un CES : le banquier et les aides sociales diverses...

Plus que jamais, il faut se battre pour une hausse générale des salaires. Face au discours néolibéral consistant à dire qu'il faut travailler plus pour gagner plus, réclamons une augmentation généralisée.

Pas de salaire en dessous d'un Smic mensuel quelque soit le temps de travail !

Pour une revalorisation massive du SMIC !



NOUS NE SOMMES PAS DES NUMÉROS !

Des enseignants du second degré reçoivent de nouvelles missions. Il y a ainsi une nouvelle manière de faire l'appel. Il paraît que c'est pour alléger la tâche de l'équipe de vie scolaire des établissements. Les enseignants reçoivent pour chaque cours une fiche sur laquelle sont inscrits nominativement et sous forme de code barre tous les élèves de la classe. Sont également codifiés le nom de la classe et la matière enseignée. L'enseignant coche des cases et remet la fiche à la vie scolaire. Les fiches sont scannées et les absences et les retards sont ainsi enregistrés. Il est certain que le travail de relevé des absences est plus facile. Les surveillants peuvent faire d'autres choses plus utiles et moins fastidieuses pour la vie scolaire. Malheureusement, il y a une interprétation bien moins intéressante et cette autre lecture aboutit à deux constats. Lorsque le système sera bien en place, on découvrira qu'il n'est plus nécessaire de passer par la vie scolaire pour enregistrer les absences, les enseignants le feront. L'administration pourra alors justifier la baisse du recrutement des assistants de vie scolaire. Il faut faire des économies et les enseignants, en acceptant de participer à cette méthode d'enregistrement des absences, vont participer à la baisse du nombre d'adultes dans les établissements et, même si nous sommes opposés à la précarité, à la baisse du nombre de travailleurs

de l'Education Nationale.

La seconde incidence de cette lecture est plus politique. Les enseignants deviennent totalement responsables de l'appel. Pour le moment, lorsqu'on les interroge, les enseignants n'ont pas pris la mesure de cet engagement "innocent". Officiellement, cet appel ne doit être utilisé qu'en interne, mais la lecture de la circulaire 125 du 16 Août 2006 intitulée "lutte contre la violence" s'oppose à cette affirmation. *"Les causes [des] violences sont complexes et multiples. Elles appellent des réponses coordonnées et complémentaires entre l'éducation nationale et ses partenaires : le maire et les collectivités territoriales, la police, la gendarmerie, la justice, les associations."* Il doit y avoir *"renforcement du contrôle du suivi de l'assiduité et de l'action conjointe des services de l'Etat."* Les enseignants deviendront ainsi directement des agents de sécurité. Faire l'appel fait partie des obligations professionnelles des enseignants, mais il y a une différence entre noter quelques noms sur une feuille qui reste dans les dossiers du lycée et encoder une fiche directement enregistrable sur un ordinateur dans le cadre d'une coordination école, police, justice.

Enfin, pouvons-nous accepter que les élèves soient considérés comme des boîtes de conserve, des paquets de lessives ou des tranches de viande

de sous plastique. Les nouvelles fiches d'absence sont des fiches de stockage, des documents de logistique. Les élèves deviennent des marchandises. Cela rentre dans la logique de la LOLF. L'école doit faire du résultat. Il faut faire des économies, il faut obtenir des résultats. La circulaire renforce l'idée que l'une des manières de faire du résultat pour l'Ecole est de coopérer à l'amélioration de la sécurité en maintenant dans ses locaux, sous la garde des enseignants, les "jeunes" potentiels violents, potentiels voleurs, potentielles victimes...

Ce n'est pas le rôle des enseignants. L'Ecole a des missions bien plus importantes. Elle est là pour former des citoyens à part entière et non pour participer à un tri entre des victimes ou des suspects potentiels.

PLACE AUX JEUNES !

Dernière minute :

Les listes présentées par SUD éducation Paris à l'IUFM viennent de remporter 2 sièges : 1 siège sur les 4 du Conseil d'Administration, et 1 siège sur les 4 du Conseil Scientifique et Pédagogique.

La relève est assurée !

CE QUE CACHE LE PROJET DE DÉCRET SUR LES STATUTS DE 1950

Cela faisait bien 56 ans que l'on n'avait pas autant entendu parler des statuts de 1950, qui définissent les obligations de service des enseignants du second degré.

Aujourd'hui, un projet de décret en modifie et en supprime certains aspects : disparition de l'heure de première chaire pour certains collègues, suppression des heures de décharge pour différents cabinets (Histoire-Géo) et autres laboratoires (Sciences physiques, SVT), majoration des maxima de services pour les enseignants ayant des groupes de moins de 20 élèves à hauteur de 8 heures dans leur service, extension des zones géographiques pour les compléments de service et, de fait pour les TZR, bivalence imposée, etc.

Au-delà de cette liste, non exhaustive au demeurant, et du fait que ce projet alourdit considérablement la charge, le temps et les conditions de travail des enseignants (sans augmentation de salaire !), que peut bien cacher d'autre cette nouvelle mouture du décret ?

- D'une part, l'objectif premier, somme toute assez visible, c'est la suppression de postes, soit l'équivalent de 3600 Emplois Temps Plein. Jusqu'ici, le gouvernement reste assez fidèle à ce qu'il s'est fixé puisqu'il procède à cela aussi par d'autres biais (baisse du recrutement, non-remplacements de départs à la retraite).

- D'autre part, et là ça devient plus retors, ce projet de modification prépare et facilite le terrain à d'autres nouvelles dispositions et perspectives : la mise en place du conseil pédagogique d'établissement, l'autonomie des établissements et l'accroissement des pouvoirs du chef d'établissement. Pour faire court, les heures de décharges supprimées reviendraient aux membres du conseil pédagogique dans l'optique de l'encadrement pédagogique, la coordination d'une discipline ou d'un niveau d'enseignement. Rappelons que le conseil pédagogique est chapeauté par le chef d'établissement qui nomme ou agréé les membres de ce conseil. Autant dire que c'est l'émergence assurée d'un échelon hiérarchique supplémentaire, et l'affirmation de pratiques népotiques au sein des collèges et des lycées.

Ce décret serait-il l'arbre statuaire qui cacherait une forêt de mesures axées sur l'autoritarisme et la méritocratie, mesures déjà mises en oeuvre dans d'autres catégories telles que les ATOSS, les EVS et tous les personnels sous contrat de droit privé ?